
LE BASCULEMENT VERS L'INCONNU

ou l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Empire allemand.

Bernard Sadoun

Cet article est le fruit d'une recherche personnelle
protégée par la législation sur le droit d'auteur
et mise à disposition sur le site histoire.creditmutuel.fr



• La France contrainte de signer les préliminaires du traité de paix de paix du 26 février 1871. Gravure de Joseph Burn-Smeeton, d'après un dessin de Ange-Louis Janet, dit Janet-Lange, publié dans *L'Illustration* du 11 mars 1871. © CC0 Paris Musées / Musée Carnavalet - Histoire de Paris.

LE BASCULEMENT VERS L'INCONNU

EN 1871, LE DESTIN DE L'ALSACE ET DE LA MOSELLE BASCULE
VERS L'INCONNU. POUR LES HABITANTS DES TERRITOIRES ANNEXÉS,
C'EST L'AMORCE DE CHANGEMENTS MAJEURS.
ILS VONT NÉANMOINS OFFRIR AUX FUTURES CAISSES RAIFFEISEN
LE TERREAU DONT ELLES AVAIENT BESOIN POUR ÉCLORE.

Le 26 février 1871 à Versailles, la France et les puissances allemandes signent un traité préliminaire de paix qui va faire basculer le destin de l'Alsace et de la Moselle. L'article 1 dispose en effet que *“la France renonce en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires”* en question et que *“l'Empire allemand possédera ces territoires à perpétuité, en toute souveraineté et propriété”*.

Soumis pour ratification le 1^{er} mars à l'Assemblée nationale nouvellement élue, ce texte ne pouvait que provoquer des débats houleux ; ils l'ont été. Le député Edouard Bamberger (1825-1910), d'origine strasbourgeoise mais représentant la Moselle, a beau s'exclamer que céder, c'est s'exposer *“à voir tôt ou tard de nouvelles prétentions s'élever”* ; le député du Haut-Rhin Emile Keller (1828-1909) dénoncer *“une injustice, un mensonge et un déshonneur”* ; et même Victor Hugo (1802-1885), rentré de son exil volontaire sitôt proclamée

la République, annoncer qu'un jour la France se régénérera et qu'on *“la verra, d'un bond, ressaisir la Lorraine, ressaisir l'Alsace”*, l'Assemblée n'a guère le choix et ratifie le traité par 546 voix contre 107. Aussitôt, Jules Grosjean (1830-1901), député du Haut-Rhin, au nom de l'ensemble des députés des trois départements concernés, se lève pour dénoncer *“un pacte qui dispose de nous sans notre consentement”* et *“quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger”*.

LA DOUCHE FROIDE

Pour les Alsaciens, c'est la douche froide. Si le 2 mars, *Le Courrier du Bas-Rhin* titre sobrement sur la paix retrouvée, l'édition suivante évoque l'annexion et *“la douleur, la colère et la rancune de ceux qui la subissent contre leur gré”*. Mais les décisions du traité préliminaire sont validées et il va bien falloir s'organiser en conséquence. Le premier acte officiel de nature civile



• Le comte Friedrich de Bismarck-Bohlen (1818-1894), gouverneur général de l'Alsace. Gravure de Richard Brend'amour pour l'ouvrage *Krieg und Sieg 1870-1871* publié sous la direction de Julius Albert Georg von Pflugk-Hartung, 1895.

vient du comte Friedrich de Bismarck-Bohlen (1818-1894) qui, en sa qualité de gouverneur général de l'Alsace, doit superviser la prise en main des diverses administrations, assisté par le commissaire civil impérial, Friedrich von Kühlwetter (1809-1882) ; elle vise à s'assurer de la perception des contributions directes en retard.

Dans l'édition du 9 mars du même *Courrier du Bas-Rhin*, les contours de la nouvelle administration se précisent : *“Les Alsaciens et les Lorrains devront probablement bientôt se familiariser avec l'idée que la capitale impériale Berlin, en sa qualité de centre de*

l'administration de l'Empire allemand, a été mise en possession [...] de l'influence qu'exerçait jusqu'à présent Paris.” Ils apprennent ainsi que *“le commissariat civil actuel ne tardera pas à être remplacé par un gouvernement impérial”*.

Ce sera chose faite après le traité de Francfort et, surtout, l'adoption par le *Reichstag*, le 9 juin, de la loi *“concernant la réunion de l'Alsace et de la Lorraine à l'Empire allemand”*. Première d'une série de lois d'exception, elle consacre le statut particulier des régions annexées qui relèvent directement de l'autorité de l'Empereur et du chancelier. Au 1^{er} janvier 1874, la Constitution de l'Empire entrera en vigueur, permettant l'élection de représentants au sein du parlement allemand et, après le décret du 29 octobre suivant, la mise en place d'une instance consultative, le *Landesausschuss*. Par la suite, les structures politiques régionales se rapprocheront progressivement du statut des autres territoires de l'Empire.

RENONCER À SES RACINES

Mais, dans l'immédiat, les changements sont peu perceptibles dans la vie courante. Pourtant, passé le choc frontal de mars 1871, les Alsaciens et les Mosellans vont avoir un choix difficile à faire. L'une des clauses du traité de paix leur permet en effet de conserver la nationalité française à condition de quitter les territoires annexés avant le 1^{er} octobre 1872. Beaucoup ont réfléchi

à la question mais les freins s'avèrent nombreux. Partir, c'est certes rejoindre la France et éviter d'avoir à servir dans l'armée allemande, c'est aussi renoncer à ses racines et refaire sa vie dans un environnement inconnu. Pour les agriculteurs, c'est surtout abandonner les terres de leurs ancêtres, céder à vil prix des champs cultivés par des générations successives, souvent au prix de grands efforts, et perdre un cheptel patiemment constitué. Bien peu tenteront l'aventure.

Selon le rapport présenté le 4 avril 1873 au *Reichstag*, 159 791 demandes ont été déposées par des Alsaciens et Lorrains vivant dans les territoires annexés, mais 109 643 d'entre elles seront finalement annulées, soit parce que



• Dans la ville de Strasbourg partiellement détruite, la vie reprend ses droits. Cette vue du photographe allemand German Wolf montre l'ampleur des dégâts. © Rijksmuseum, Amsterdam.

UN LIEU D'ÉCHANGES INCONTOURNABLE, LE LANDESAUSSCHUSS

Institué par un décret impérial du 29 octobre 1874, le *Landesausschuss*, ou Délégation d'Alsace-Lorraine, est initialement une assemblée consultative composée de représentants désignés par les collectivités territoriales. En 1877, elle est dotée de prérogatives législatives et financières. La loi du 4 juillet 1879 lui octroie un droit d'initiative législative mais en limite les effets en rendant obligatoire la ratification des textes par le *Bundesrat*. La même loi crée le ministère d'Alsace-Lorraine dirigé, sous l'autorité du *Statthalter*, par un secrétaire d'Etat, assisté par quatre sous-secrétaires d'Etat.

Au fil des années, de nombreuses séances du *Landesausschuss* vont être consacrées aux questions touchant de près ou de loin les caisses Raiffeisen. Les comptes rendus des débats correspondants, *Verhandlungen des Landesausschusses* (consultables sur les sites Gallica.bnf.fr ou Numistral.fr), apportent de précieuses informations qui permettent de mieux appréhender leur place et leur image dans la société de l'époque.

l'émigration n'a pas été effective, soit parce que les personnes concernées sont revenues, si bien que 50 198 "op-tants" seulement ont réellement quitté l'Alsace-Lorraine ¹.

La plupart d'entre eux se sont installés dans les départements limitrophes. Mais quelque 6 000 d'entre eux ont choisi de rejoindre l'Algérie où des terres leur avaient été promises. Un rapport d'Auguste Guynemer (1824-1900), ancien sous-préfet de Saverne et membre de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, détaille la situation des premiers installés, soit les 3 261 d'entre eux qui étaient sur place à la date du 1^{er} mars 1873. Ceux qui disposaient d'un capital suffisant pour assurer leur mise en valeur (fixé à 5 000 francs par la loi du 15 septembre 1871) se sont vu attribuer 20 à 30 hectares de terres en pleine propriété, les autres n'étant définitivement propriétaire qu'après neuf années d'exploitation. Pour tous, les conditions d'accueil, l'éloignement des villages créés, le manque d'hébergement pour les nouveaux arrivants et l'absence de routes d'accès ont été à la source de bien des désillusions.

UNE AGRICULTURE À LA PEINE

Pour les moins aisés d'entre eux, l'étendue des terres promises consti-

1. D'autres demandes ont été déposées par des Alsaciens et Lorrains installés sur le territoire français soucieux de ne pas se voir imposer la nationalité allemande.



• Image typique de cette période, l'Alsace et la Lorraine pleurant la France perdue. Illustration anonyme de l'imagerie Frédéric-Charles Wentzel. © CC0 Paris Musées / Musée Carnavalet.

tuait pourtant un formidable aubaine, sans commune mesure avec leur situation en Alsace et en Moselle. Beaucoup étaient de simples journaliers, le plus souvent sans terre, et les autres rarement mieux lotis. En effet, en 1882 (sur la base d'un recensement de l'administration allemande), la superficie moyenne d'une exploitation alsacienne était à peine de 3,4 hectares (hors bois et forêts, terrains bâtis, chemins et surfaces en eau). Sur les 152 512 exploitations alsaciennes, 86 % exploitaient moins de 5 hectares et 61,5 % moins de 2 hectares. Pour compliquer la situation, ces terres étaient terriblement morcelées en raison des

mutations successives, égalitaires depuis l'abandon du droit d'aînesse sous la Révolution.

Il n'était pas évident, à l'époque, de vivre de l'agriculture et beaucoup de petits propriétaires travaillaient, tout en cultivant leur propre parcelle, en tant que journalier pour des exploitations plus conséquentes. Les terres les plus importantes étaient aux mains de grands propriétaires qui, lorsqu'ils les exploitaient eux-mêmes, ne ménageaient pas leurs efforts pour améliorer les techniques agricoles, l'enrichissement des sols et la qualité des productions.

Affiliés pour la plupart à la Société des agriculteurs de France, ils partageaient leurs expérimentations et leurs pratiques grâce au *Journal d'agriculture pratique* d'Edouard Lecouteux (1819-1893) et encourageaient les exploitants les plus modestes au sein des syndicats agricoles dont ils étaient souvent les dirigeants ainsi que des comices agricoles "chargés des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes et autres récompenses".

L'INFORMATION AGRICOLE

Au niveau départemental, la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin et la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin contribuaient, elles aussi, à la diffusion de l'information agricole. Elles sont à l'origine des premiers jour-



• Vision idéalisée de l'agriculture alsacienne. Carte postale publicitaire pour la Potasse d'Alsace. © Collection B. S.

naux agricoles de la région. Le plus ancien est vraisemblablement le *Erste Verhandlung der freyen landwirthschaftliche Gesellschaft des Niederrhein* éditée à Strasbourg à partir de 1800. Publié en français et en allemand, il a pris, au fil des années, plusieurs formes et a étendu son champ d'action jusqu'à devenir le *Bulletin agricole de la Société d'agriculture et des quatre comices du Bas-Rhin* avant d'être remplacé par les *Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture, arts du Bas-Rhin* publiés jusqu'à l'annexion. A Colmar, le modeste *Bulletin de la Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin*



• L'école d'agriculture de Rouffach dans ses premiers locaux. Carte postale ancienne. © Collection B. S.

joue le même rôle pour le sud de la région. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il ne s'agit pas encore, à proprement parler, d'organes de presse. On y trouve surtout l'annonce et les résultats des concours agricoles de toute nature ainsi que quelques articles savants sur les mérites des nouveaux modes de production.

LES RETARDS DE L'ENSEIGNEMENT

Avant la guerre de 1870-1871, l'organisation du secteur agricole était encore limitée sur le plan de l'enseignement. En dépit de la circulaire ministérielle du 30 juillet 1836 qui incitait les préfets à soutenir les progrès de l'agriculture et, tout spécialement, en s'inspirant de l'exemple de *“beaucoup d'Etats de l'Allemagne”*, à encou-

rager l'enseignement de l'agriculture en s'appuyant sur l'école normale primaire invitée *“à ouvrir à ses élèves un cours d'agriculture dont ils puissent rapporter les fruits dans les communes où ils s'établiront”*, la situation n'avait pas beaucoup évolué en Alsace.

D'autres départements ont réagi bien plus vite, comme la Gironde qui, dès 1837, s'était dotée d'un professeur d'agriculture, initiative peu à peu suivie par une dizaine d'autres départements français. Après plusieurs tentatives, un arrêté ministériel du 31 décembre 1867 avait créé dans chaque département un poste de professeur d'agriculture, rattaché à l'école normale primaire, et mis son traitement à la charge de l'Etat. Cinq professeurs avaient immédiatement été nom-

més et les instructions ministérielles enjoignaient les préfets des autres départements à rechercher des candidats capables de joindre *“l’expérience à la science, la pratique à la théorie”* ou, à défaut, de les sélectionner parmi les meilleurs élèves des écoles normales en les envoyant pendant deux ou trois ans dans une école d’agriculture.

Si aucun de ces postes n’a encore été pourvu en 1871, ce n’est pas par désintérêt pour la question agricole mais parce que d’autres solutions avaient été privilégiées. Ainsi, le 5 septembre 1855, le conseil général du Bas-Rhin validait l’acquisition par l’école normale de Strasbourg d’un terrain de 4,75 hectares situé près de l’actuel stade de la Meinau, appartenant jusqu’alors à Calixte Coyard (1808-1887), négociant en sangsues. Il s’agissait de donner un caractère pratique à l’enseignement de l’agriculture, le conseil général estimant que *“l’enseignement réel, sérieux, celui que l’on doit désirer, ce n’est pas celui d’un professeur d’agriculture faisant un cours, mais d’un maître-cultivateur, d’un maître-jardinier, connaissant les méthodes les plus économiques, les procédés les plus utiles, communiquant ses connaissances aux élèves sur le terrain même”*.

Dans le Haut-Rhin, c’est l’enseignement privé qui a pris l’initiative. En 1868, le collège de Rouffach a en effet décidé de s’adjoindre une école d’agriculture et recruté pour l’animer un ancien élève de l’école impériale

d’agriculture de Grignon, Louis Favret (1827-1886) qui, après l’annexion de l’Alsace-Lorraine, retournera malheureusement vers la région parisienne dont il était originaire.

LA NOUVELLE ORGANISATION

Dès son installation, l’administration allemande place l’agriculture dans ses priorités et reproduit ses schémas traditionnels en recrutant des professeurs d’agriculture pour chacun des trois districts nouvellement créés (Basse-Alsace, Haute-Alsace et Lorraine) et en organisant plusieurs écoles d’agriculture d’hiver, dont celles de Sélestat et de Haguenau pour la Basse-Alsace.

Le 1^{er} avril 1872, un premier *Wanderlehrer* (professeur itinérant), selon la terminologie prussienne de l’époque, rejoint son poste à Haguenau où il doit animer l’école d’agriculture et organiser dans tout le secteur des conférences thématiques à destination de la profession agricole. Il s’agit de Carl Herrberg (1820-1885) qui occupait les mêmes fonctions au sein de l’Association agricole pour la Prusse rhénane où il avait eu l’occasion d’intervenir à la demande d’Adolf Ernst von Ernsthäusen (1827-1894), entre-temps nommé président du district de Basse-Alsace. Dans ses mémoires, ce dernier vante ses qualités professionnelles et didactiques : *“Il avait dans une rare mesure le don d’un discours populaire et captivant, de sorte qu’il a toujours trou-*

vé de nombreux auditeurs et rapidement acquis la confiance générale.”

Il est rapidement rejoint par le Dr Heinrich Vogel (1836-1895), un Allemand originaire de Munich, docteur en économie, bien au fait des questions agricoles, qui fait partie des fonctionnaires qui ont rejoint l'Alsace après l'annexion. Il s'est installé à Sélestat où il anime l'école d'agriculture mais s'établira plus tard à Dorlisheim, commune dont il sera même nommé maire en 1891 et où il s'éteindra au début de l'année 1895, quelques semaines seulement après son départ en retraite.

LES ASSOCIATIONS LOCALES

En ce qui concerne les structures agricoles, il existait en Alsace des comices généralement fondés à l'échelle des arrondissements. Le plus ancien d'entre eux est le Comice agricole de l'arrondissement de Strasbourg, créé dès 1831 à l'initiative de la Société savante d'Alsace. Au moment de l'annexion, il est présidé par Adolphe Lemaître (1805-1878), dit Lemaître-Chabert, propriétaire à Achenheim, conseiller général et adjoint au maire de Strasbourg, qui choisira d'opter pour la nationalité française et de retourner en région parisienne. Il est remplacé par le vice-président en charge du secteur de Wasselonne, le très dynamique Louis Pasquay (1828-1899).

Le 7 juin 1890 à Strasbourg, lors du congrès de la Société allemande d'agriculture, Heinrich Vogel dresse néan-



• Louis Pasquay, président de la Société centrale d'agriculture de Basse-Alsace et directeur des haras de Strasbourg. © Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg..

moins un constat sévère : *“A l’époque française, les comices agricoles comp-
taient très peu de membres. Quelques
centaines de personnes pour l’ensemble
de l’Alsace. De plus, ce n’étaient pas tant
les paysans proprement dits qui étaient
membres de ces associations, mais des
notables, des grands propriétaires et
des érudits. Leur but ne correspondait
pas non plus à leur titre, car à côté d’un
peu d’agriculture, on y faisait beaucoup
de politique. De plus, la participation à
leurs réunions n’avait pratiquement au-
cun intérêt pour le petit agriculteur, car
les débats y étaient menés en français,
langue que la majeure partie de la popu-
lation paysanne ne comprenait pas.”*

En réalité, s’il existait en Alsace des sociétés savantes par définition plus



• Le premier numéro de l'année 1874, deuxième année de ce journal agricole largement diffusé en Alsace et Moselle. © Archives de l'Est Agricole et Viticole.

élitistes, les comices y étaient aussi actifs que dans les autres départements français. Subventionnés par les villes, les départements et l'Etat, ils ne faisaient guère de politique mais organisaient des concours, des démonstrations et des remises de prix, et publiaient régulièrement, soit via la presse locale soit sous forme de bulletins, des informations en français et en allemand qui témoignaient d'une réelle volonté d'y associer l'ensemble du monde agricole. Même si la grande masse des paysans n'y adhéraient pas encore, leur influence s'étendait bien au-delà de leurs seuls membres et ils ont largement contribué à faire connaître les nouvelles techniques et améliorations culturelles.

A la fin de l'année 1872, la nouvelle administration recensait, pour l'ensemble des trois districts, 27 associations cantonales et 9 structures d'arrondissement regroupant un total de 2416 membres. Plutôt que de tout changer, elle les encourage et les encadre. Ainsi, le district de Basse-Alsace crée, au printemps 1873, une association fédérant l'ensemble des comices de son ressort, la Société centrale d'agriculture de Basse-Alsace. Lors de l'assemblée constitutive, Louis Pasquay est élu président et le secrétariat général échoit à Heinrich Vogel. C'est dans ce cadre que, pour établir des relations plus étroites entre les comices et leurs membres, et surtout diffuser aussi largement que possible

LE FRANC N'EST PAS IMMÉDIATEMENT REMPLACÉ

La *Landwirtschaftliche Zeitschrift für Elsass-Lothringen* étant publiée à partir de 1873, il peut paraître surprenant que le prix de l'abonnement soit fixé en francs français. Il ne faut pas oublier que l'Empire allemand n'a été proclamé que le 18 janvier 1871 et que plusieurs monnaies (principalement le florin d'Allemagne du Sud et le thaler prussien) coexistaient sur son périmètre.

Le mark a été créé par la loi du 4 décembre 1871. Les règles monétaires ont été fixées par la loi du 9 juillet 1873 qui définit notamment la valeur en or de la nouvelle monnaie grâce à l'indemnité de cinq milliards de francs-or versée par la France. Les premières pièces ont été émises à partir de cette date, en or pour les valeurs d'au moins 5 marks, en argent, en nickel ou en bronze pour les monnaies divisionnaires. Les billets de banque émis antérieurement devaient être retirés au plus tard le 1^{er} janvier 1876.

En Alsace-Lorraine, le mark est introduit dans les comptes publics à partir du 1^{er} janvier 1875 avec une tolérance pour le franc jusqu'à la clôture de l'exercice 1874, soit au plus tard le 31 mars 1875 pour les communes et les établissements publics. Dans tout l'empire, il fallut attendre le 1^{er} janvier 1876 pour que le mark s'impose comme la monnaie unique. La conversion s'est effectuée au taux de 1,25 franc pour un mark.

les informations intéressant le monde agricole, l'administration décide de créer et de financer un organe de liaison. Assez logiquement, la responsabilité en est confiée à Heinrich Vogel.

DES DÉBUTS MODESTES

Le premier numéro de la *Landwirtschaftliche Zeitschrift für Elsass-Lothringen* paraît le 15 janvier 1873. Malgré ses huit pages entièrement rédigées en allemand et son petit format (21 x 29 cm), c'est déjà un journal pratique avec un ensemble d'articles touchant les principaux do-

maines de l'agriculture régionale, viticulture comprise. Imprimé par commodité à Sélestat où se trouve le domicile du rédacteur, chez Charles Helbig (1829-1884), maire de Sélestat et membre du conseil général de Basse-Alsace, il paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15.

Le prix de l'abonnement annuel est de 2,50 francs (incluant 1,15 franc de frais postaux) mais "*les membres des comices d'Alsace-Lorraine reçoivent gracieusement le journal*" car tous les frais sont pris en charge par le *Reichsland*. Le budget présenté au

Landesausschuss en 1875 évoque ces dépenses dans une ligne globale de 100 200 marks mêlant “les subventions aux entreprises d’amélioration foncière, les subventions pour l’organisation de courses de chevaux et d’expositions agricoles, l’achat de bétail d’élevage et de juments, les subventions aux associations agricoles ainsi que la publication d’une revue agricole et les autres dépenses imprévues dans l’intérêt de l’agriculture”.

Dès le départ, selon une information donnée par Heinrich Vogel, 62 abonnements payants ont été souscrits mais, à la fin de la première année, le nombre de destinataires approche les 4 000. Pour l’essentiel, il s’agit de la distribution gratuite aux membres des comices. Ces exemplaires ne sont pas adressés par voie postale mais transmis aux mairies, à charge pour elles de les distribuer aux membres des associations locales.

A partir de 1877, la situation change puisque l’édition du journal est sous-traitée à la *Strassburger Druckerei und Verlagsanstalt*, Rudolph Schultz devenant l’éditeur délégué. La démarche se professionnalise et les envois se font dorénavant nominativement par voie postale. Au début de l’année, le tirage est de 4 000 exemplaires dont 2 000 destinés à la seule Basse-Alsace.

Diverses tentatives sont lancées pour étendre le lectorat, telle la proposition faite à la Société des sciences,

agriculture et arts présidée par Philippe Woehrlin (1815-1894), d’insérer mensuellement un supplément dans le journal.

Après le décès de Heinrich Vogel, l’interim de la direction du journal est assurée par un Alsacien, Auguste Hertzog (1857-1924). Originaire de Guebenschwihr, il a soutenu en 1885 à Strasbourg une thèse sur *Les conditions agricoles en Alsace au travers de trois villages* qui lui a permis d’obtenir le titre de docteur en sciences politiques. Ses recherches sur l’augmentation des rendements par la sélection lui ont également valu un prix de la prestigieuse académie de l’agriculture et des forêts de Hohenheim (Stuttgart). Entré dans l’administration, il fonde l’école d’agriculture de Sarrebourg avant de prendre en 1894 la direction de l’hôpital civil de Colmar. C’est en exerçant cette fonction qu’il assumera pendant une année entière la responsabilité éditoriale du journal agricole. En 1903, il rejoint la ville de Metz dont il dirigera l’école d’agriculture jusqu’à son décès en 1924. Mais, durant toutes ces années, il restera fidèle au journal dans lequel il publiera régulièrement des articles faisant référence.

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- Roland Oberlé, *L’Alsace au temps du Reichsland 1871-1914*, 1990.
- Adolf Ernst von Ernsthausen (préfet de la Basse-Alsace, puis président du district de Basse-Alsace de 1871 à 1875), *Erinnerungen eines Preußischen Beamten*, 1894.